

# Inscrivez-vous dès maintenant à un webinaire d'information!

SynerVie peut vous aider.

## À propos de SynerVie par Morneau Shepell

SynerVie par Morneau Shepell combine la meilleure expérience utilisateur et la meilleure expertise clinique afin d'aider les gens de partout à atteindre un mieux-être mental, physique, social et financier. Elle comprend votre **programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)** et des ressources de mieux-être personnalisées qui vous offrent du soutien à vous et à vos personnes à charge pour résoudre tout problème lié au travail, à la vie et à tout le reste.

- **Accès en tout temps à des conseillers** professionnels et attentionnés pour obtenir des conseils et du soutien
- **Accès en tout temps à des centaines d'articles**, des enregistrements, des questionnaires, des autoévaluations et plus encore en ligne et dans une application en ligne gratuite
- **Accès en tout temps à du counseling téléphonique** pour un soutien immédiat de courte durée, fourni par des conseillers titulaires d'une maîtrise
- Orientation vers du counseling par téléphone, en personne, en groupe virtuel ou par vidéoconférence sécurisée
- Orientation vers des organismes de soutien dans votre communauté
- Soutien à l'intention des gestionnaires de personnel, notamment pour la gestion d'incidents critiques et de changements organisationnels

**Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour en savoir plus sur les moyens dont SynerVie par Morneau Shepell peut vous soutenir dans votre démarche vers le mieux-être!**

### Séance d'information à l'intention des gestionnaires

En anglais :

[Jeudi 13 février, de 13 h à 14 h \(HE\)](#)

[Jeudi 9 avril, de 13 h à 14 h \(HE\)](#)

[Jeudi 9 juillet, de 13 h à 14 h \(HE\)](#)

[Jeudi 8 octobre, de 13 h à 14 h \(HE\)](#)

En français :

[Jeudi 13 février, de 11 h à 12 h \(HE\)](#)

[Jeudi 9 avril, de 11 h à 12 h \(HE\)](#)

[Jeudi 9 juillet, de 11 h à 12 h \(HE\)](#)

[Jeudi 8 octobre, de 11 h à 12 h \(HE\)](#)

### Séance d'information à l'intention des employés

En anglais :

[Jeudi 20 février, de 13 h à 13 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 16 avril, de 13 h à 13 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 16 juillet, de 13 h à 13 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 15 octobre, de 13 h à 13 h 30 \(HE\)](#)

En français :

[Jeudi 20 février, de 11 h à 11 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 16 avril, de 11 h à 11 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 16 juillet, de 11 h à 11 h 30 \(HE\)](#)

[Jeudi 15 octobre, de 11 h à 11 h 30 \(HE\)](#)